

imposons sur le plan national. Le député a eu le bon sens d'inclure le mot «internationaux» aussi bien que «nationaux» dans son amendement. Je préférerais cependant ne rien préciser dans les attributions du ministère, mais être explicite plutôt dans des mesures particulières telles le projet de loi sur l'air pur.

Le député de Saint-Jean-Lancaster s'est demandé si nous n'avions pas peut-être réagi à l'excès aux problèmes posés par la pollution et si nous n'avions pas tendance à ralentir les industries créatrices d'emplois et à décourager peut-être l'essor économique dans l'intérêt de la protection du milieu. Pour ma part, je crois qu'avec quelque précaution et un peu plus d'attention, nous pouvons avoir à la fois une forte croissance économique et un environnement propre. Je connais des cas où des usines bien conçues ont été plus rentables, plus productives et capables de payer des salaires plus élevés que d'autres conçues quelques années auparavant sans égard pour le milieu.

Les nouvelles fabriques de pâtes et papiers régies par les nouveaux règlements et normes nationaux en vertu de la loi des pêcheries, par exemple, coûtent peut-être 2 p. 100 de plus et le prix de revient de leurs produits augmente de moins de 1 p. 100, mais ces frais devront être acquittés par toutes les nouvelles fabriques au Canada, et de plus en plus par les nouvelles fabriques construites à l'étranger, par exemple, dans les pays scandinaves qui commencent à adopter nos nouvelles techniques. Les règlements qui régiront cette industrie finiront par s'appliquer dans tous les pays du monde.

Par conséquent, bien que les coûts puissent être appréciables, même s'ils ne sont pas considérables, ils seront les mêmes dans le monde entier. Ils n'influenceront donc pas sur notre position concurrentielle, mais ils nous aideront à préserver notre environnement et permettront à d'autres industries de s'installer dans des localités avoisinantes. J'espère que nous pourrons réaliser ce que le ministre des Transports considère comme les deux objectifs les plus valables: la croissance économique et un environnement sain.

**M. Baldwin:** Monsieur le président, à mon avis, il incombe à tous les députés d'appuyer sans ambages cette proposition. Quel que soit l'endroit où nous siégeons à la Chambre, c'est notre devoir de le faire. Je suis heureux de constater qu'il y a deux ministres à la Chambre. Le ministre des Travaux publics avait adopté une position de ce genre lorsqu'il détenait un autre portefeuille. Il incombe aux députés et à ceux qui rapportent nos délibérations d'éveiller raisonnablement plutôt que d'échauffer l'opinion publique, afin d'obtenir son appui pour la proposition que renferme ce communiqué. Voilà pourquoi j'ai parlé ainsi. Je suis convaincu que les membres de notre parti appuieront cet aspect particulier—d'autres députés pourront discuter de certains autres—de la proposition et le texte du communiqué. Nous offrons notre entière collaboration et je demande à tous les autres partis à la Chambre d'en faire autant.

**M. McGrath:** Monsieur le président, il est possible que, pendant mon absence, alors que j'assistais à la réunion d'un autre comité, la question ait déjà été posée et, dans ce cas, il ne sera pas nécessaire d'y répondre. Le ministre prévoit-il des difficultés en matière de compétence? Je songe à certaines provinces qui ont adopté leurs propres

lois. Je sais que Terre-Neuve a créé une administration chargée de veiller à la purification de l'air et de l'eau et a adopté des mesures législatives appropriées. Y aura-t-il chevauchement des tâches et existe-t-il des problèmes de compétence? Le cas échéant, ces problèmes ont-ils été résolus et, en conséquence, établira-t-on certains rouages au sein du ministère permettant aux deux paliers de gouvernement de travailler en toute harmonie à la réalisation d'un objectif commun?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur le président, pour répondre simplement, je dirais que dans tout État fédéral où il y a un partage des pouvoirs, certains problèmes sont inévitables. Dans le domaine de la lutte antipollution, à mon avis, les difficultés sont peut-être moins nombreuses que dans d'autres où interviennent de vieilles querelles et toutes sortes de droits acquis. À l'occasion de mes déplacements d'un bout à l'autre du Canada et de mes échanges de vues avec mes homologues provinciaux, j'ai noté que mes interlocuteurs étaient parfaitement disposés à examiner ces problèmes et à contribuer à la mise au point de normes susceptibles d'être appliquées dans tout le pays et même, le cas échéant, d'influer sur les pays étrangers. Je n'ai constaté que très peu de réserves, notamment pour ce qui est des aspects constitutionnels, des limites territoriales, des juridictions et des anciens noms de ministères, afin de prendre un nouveau départ dans ce domaine.

Je pourrais citer un exemple. Nous mettons au point actuellement un certain nombre de normes nationales aux termes de la loi des pêcheries. Des représentants des organismes intéressés et des provinces se sont regroupés au sein d'un groupe d'étude national mixte. Les usines de pâtes et papiers ont délégué plusieurs experts. Ceux-ci ont parcouru la Scandinavie et les États-Unis. Nous mettons au point actuellement une série de normes pour les usines de pâtes. Un avant-projet des règlements sera communiqué aux provinces afin de connaître leur point de vue. Le texte de ces règlements sera rendu public dans tout le Canada. Nous nous attendons à des critiques mais, d'une manière générale, nous avons affaire à un climat de coopération et la tendance est à l'adoption des meilleures normes possible. Les quelques usines qui ont appliqué ces normes n'en ont aucunement pâti sur le plan économique, monsieur le président.

**M. Harding:** Monsieur le président, je voudrais faire quelques brèves remarques sur l'amendement dont nous sommes saisis. Il me paraît évident que le ministre et le gouvernement sont prêts à négocier les objectifs et les normes relatifs à la pollution. On ne peut autrement interpréter la mesure à l'étude. Le simple fait que le gouvernement ait refusé l'amendement indique clairement qu'il y aura des normes différentes suivant les régions. C'est la même vieille rengaine que l'an dernier lorsque le comité étudiait la loi sur les ressources en eau du Canada. Il ne pouvait y avoir de normes nationales. Il semble maintenant que le ministre change son fusil d'épaule et refuse de faire droit à la question des normes nationales dans cette loi. Je suis déçu. Toutefois, nous avons bien discuté de l'amendement et j'aimerais qu'on passe au vote. Je suis déçu de l'attitude du ministre devant cet amendement. Cette mesure est dénuée de sens. Elle peut signifier beaucoup ou rien du tout. Ce n'est pas le genre de loi que nous devrions insérer dans nos statuts.